



**COBAMIL**  
Conseil des bassins versants des Mille-Îles



# ATELIERS RÉGIONAUX SUR LES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Compte rendu de l'Atelier #1 – Unités géographiques d'analyse,  
données sur les lacs et méthodes d'analyse des cours d'eau

Le 15 octobre 2020, de 9h à 12h

## PARTICIPANTS :

|                                |                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CARA :                         | Francine Trépanier                                                                                                                                                                                                              |
| <b>CRE Laurentides :</b>       | Anne Léger<br><b>Élodie Basque (conférencière)</b>                                                                                                                                                                              |
| CREDDO :                       | Madelaine Rouleau                                                                                                                                                                                                               |
| Éco-corridors laurentiens :    | Geneviève Dubuc                                                                                                                                                                                                                 |
| Institut des territoires :     | André Goulet<br>Isabelle Marcoux                                                                                                                                                                                                |
| <b>MRC d'Antoine-Labelle :</b> | <b>Arianne Caron-Davault (conférencière)</b>                                                                                                                                                                                    |
| MRC de Deux-Montagnes :        | Raphaël Derriey                                                                                                                                                                                                                 |
| MRC des Laurentides :          | Pierre Morin                                                                                                                                                                                                                    |
| MRC des Pays-d'en-Haut :       | André Boisvert                                                                                                                                                                                                                  |
| MRC La Rivière-du-Nord :       | Josée Yelle                                                                                                                                                                                                                     |
| MRC Les Moulins :              | Amélie Parmentier<br>Vincent Laroche                                                                                                                                                                                            |
| MRC Thérèse-De Blainville :    | Catherine Marcotty<br>Denis LeChasseur (Ville de Boisbriand)<br>Éric Lépine (Ville de Blainville)<br>Henri-Jean Fillion (Ville de Boisbriand)<br>Julie Gaudreau (Ville de Sainte-Thérèse)<br>Louis Tremblay (Ville de Lorraine) |
| Ville de Mirabel :             | Amadou Ly                                                                                                                                                                                                                       |

## OBV ORGANISATEURS ET CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

|                                |                                                                  |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Abrinord :                     | Aurélie Charpentier<br>Marie-Claude Bonneville<br>Mélanie Lauzon |
| COBALI :                       | Janie Larivière<br>Pierre-Étienne Drolet                         |
| <b>COBAMIL :</b>               | <b>Jennifer Sauri (conférencière)</b><br>Raphaël Goulet          |
| OBV RPNS :                     | Alexia Couturier<br>Catherine Baltazar<br>Geneviève Gallerand    |
| <b>Université de Carleton:</b> | <b>Dalal Hanna (conférencière invitée)</b>                       |

## Questions sur la présentation « Les sous-bassins versants des tributaires principaux comme unité géographique d'analyse » par Jennifer Sauri du COBAMIL :

- André Goulet demande quelles fonctions écologiques ont été utilisées pour la définition des UGA dans le PRMHH de la MRC de Thérèse-de-Blainville. Les travaux relatifs à cette section du plan régional seront entrepris à la fin 2020 et au début 2021, donc la décision n'est pas encore prise, mais il est probable que les habitats fauniques et floristiques, par exemple, feront partie de la liste des fonctions qui seront sélectionnées.
- André Goulet demande comment le contexte politique influence la prise de décision concernant les UGA. Plusieurs critères sont à considérer dans ce cas et les MRC et municipalités seront consultées.

## Questions sur la présentation « Survol de l'état des lacs des Laurentides » par Élodie Basque du CRE Laurentides :

- Vincent Laroche demande si des lacs considérés « sauvages » sont suivis dans le cadre des études du CRE des Laurentides. La plupart des lacs qui font l'objet d'un suivi par le CRE sont des lacs de villégiature habités, à l'exception du territoire du Parc national du Mont-Tremblant, dans lequel certaines études se sont déroulées en milieu naturel.
- Marie-Claude Bonneville demande si les données de la campagne *Adopte un lac* de l'Université de Montréal sont disponibles. Il est probable que certains lacs dans la région des Laurentides appartiennent à ce réseau de suivi, mais ni Anne Léger ni Élodie n'en ont connaissance, et le CRE va se renseigner à cet effet.

## Plénière suite aux deux premières conférences :

André Goulet, porte-parole du groupe sur les lacs (pour lequel les deux groupes initialement planifiés ont été fusionnés suite à certaines absences) rapporte qu'il a été discuté d'une démarche d'élaboration des PRMHH axée sur la procédure d'évaluation environnementale québécoise et sur le cadre des capitaux collectifs (Emery et Flora, 2006) favorisant la résilience des territoires. Cette démarche hybride vise à valoriser simultanément le capital environnemental, politique, financier, social et humain des territoires privés par le recours à un séquençage conservation / restauration / compensation / enrichissement des milieux humides et hydriques. Comme les lacs sont déjà protégés en quelque sorte, c'est surtout leur restauration qui serait à prioriser. Puisque les grands plans d'eau sont des écosystèmes qui sont de nature collective, leur altération occasionnant une perte de services ou fonctions écologiques devrait donc être effectuée dans le même écosystème, ce qui peut toutefois devenir difficile si les UGA définies sont trop petites. Par ailleurs, l'évaluation de la valeur environnementale d'un lac ou d'un cours d'eau demeure en suspens et devrait être discuté en plus grand groupe.



Vincent Laroche, porte-parole de l'un des groupes sur les UGA, souligne que la majorité des MRC présentes dans ce comité ont mentionné avoir au préalable choisi les sous bassins-versants comme UGA. Toutefois, le nombre important de ces unités au sein de certaines MRC conduit, dans quelques cas, à devoir les regrouper. Le groupe a abondamment discuté de compensation, notamment en termes d'amont-aval, car certaines MRC sont plus réticentes à utiliser les fonds de compensation dans d'autres secteurs que celui où la dégradation du milieu humide ou hydrique s'est produite, principalement afin de conserver l'argent investi dans le même secteur. Il est néanmoins soulevé qu'il serait logique d'effectuer des actions de compensation par bassin versant, dans l'optique où la résolution de problème en amont pourrait atténuer les impacts en aval.

Louis Tremblay, porte-parole du second groupe sur les UGA, fait référence à une situation vécue par l'Institut des territoires dans laquelle l'organisme s'est penché sur la gestion d'un complexe de milieux humides touchant aux territoires de trois bassins versants différents. Différentes analyses ont été envisagées (bassins versants, cadre écologique de référence, etc.), et finalement, la solution est passée par le fait de contacter les propriétaires fonciers pour cibler un propriétaire ouvert à faire un projet de restauration, ce qui a guidé le choix de l'unité d'analyse. En amont des UGA, il y a eu dans ce cas des contraintes sociales qui étaient incontournables. Il a été discuté de l'importance d'inclure la connectivité entre les milieux et l'aménagement du territoire dans l'exercice de priorisation des MHH. Finalement, il a été discuté du fait que les sous-bassins versants d'un territoire ne présenteront pas nécessairement des caractéristiques bien particulières et qu'il est possible que ces sous-bassins doivent être regroupés en plus grands bassins versants si les caractéristiques sont semblables.

Geneviève Dubuc, porte-parole du dernier groupe portant sur les UGA, mentionne que la discussion a porté sur les défis rencontrés par les MRC dans l'élaboration de leur PRMHH. Dans le cas de la MRC Les Moulins, dont le PRMHH est plutôt avancé, la problématique vise à définir comment uniformiser les zones de compensation. Des sous-bassins versants ont été regroupés comme UGA dans le PRMHH de cette MRC, en fonction des enjeux touchés, et il a été difficile de traiter certaines informations, notamment au niveau des ponceaux, quand il faut effectuer le travail un élément à la fois. Un autre point apporté est l'importance de faire la différence entre les fossés de drainage et les cours d'eau. Par exemple, dans la Ville de Boisbriand, le défi touche principalement les milieux agricole et urbain, car il y a beaucoup de grandes cultures dans ce secteur et les problèmes de bandes riveraines sont récurrents, notamment en regard du PDZA qui souligne un besoin de surface agricole plus important. Quant au milieu urbain, les grands défis sont en lien avec les problématiques d'inondations, de construction, et de gestion des eaux pluviales. Geneviève souligne également que l'un des enjeux touche l'organisation des PRMHH d'une MRC à l'autre, notamment en termes d'IQBR et de LHE. Ainsi, le choix des UGA peut avoir de grosses répercussions sur la suite de l'élaboration des PRMHH. Le besoin de collaboration entre les MRC a également été soulevé relativement à la détermination des UGA. La plupart des MRC ont prévu une telle collaboration avec les MRC voisines.

## Questions sur la présentation « Méthodologie pour l'attribution de l'IQBR aux cours d'eau » par Arianne Caron-Daviault de la MRC d'Antoine-Labelle :

- Pierre-Étienne Drolet demande si, en regard des travaux effectués dans le cadre du PRMHH de la MRC d'Antoine-Labelle, il a été possible de déterminer une certaine corrélation entre le zonage (ou l'occupation du territoire) et la qualité des bandes riveraines. Il est certain qu'on note un certain impact de l'urbanisation, ainsi que du milieu agricole sur la qualité de l'IQBR et qu'il serait intéressant de pousser plus loin l'analyse pour voir à quel point l'occupation du territoire peut prédire l'altération de la qualité des bandes riveraines
- Vincent Laroche demande si une différenciation entre rive gauche et rive droite est effectuée, mais l'IQBR est calculé dans son intégralité sur le tronçon de cours d'eau à l'étude. Il demande également comment est réalisée la sélection des tronçons, qui est déterminée par les intersections naturelles du réseau hydrographique, et non par l'homogénéité des différentes sections du cours d'eau comme pour l'IQM, parce que cette méthode est beaucoup plus rapide et facile.

## Questions sur la présentation « Proposition de méthodologie : Priorisation des cours d'eau au Québec à partir de l'utilisation du territoire du bassin versant » par Dalal Hanna de l'Université Carleton :

- Pierre Morin souhaite savoir si les données présentées seront disponibles pour les MRC. Il sera possible de publier le jeu de données lorsque l'article, qui subit sa seconde révision, sera rendu public. Quant aux données HydroSheds, elles sont déjà en ligne et Catherine a envoyé le lien aux participants.
- Vincent Laroche demande s'il existe une valeur de préservation officielle déterminée par le MELCC, car sur les graphiques produits par Dalal dans sa présentation, on constate qu'en-dessous d'un certain seuil d'altération du milieu, la préservation de la qualité de l'eau est plus marquée. Le ministère a en effet souligné que la préservation de 30% du milieu en milieu naturel favorise un meilleur environnement, cependant, il s'agit d'une donnée plutôt arbitraire, basée sur la biodiversité et non sur la qualité de l'eau, car il est très difficile de déterminer ce genre de seuil. En outre, le substrat du cours d'eau serait également à prendre en considération dans le cadre de la définition d'un seuil, car les lits de cours d'eau riches en argile, comme dans les Basses-terres semblent favoriser des concentrations plus élevées en phosphore, ce qui impacte la qualité de l'eau et des études plus poussées pourraient venir valider ces hypothèses. D'autres paramètres peuvent également être pris en considération, tels que l'étude des macro-invertébrés benthiques.

- Élodie Basque demande si cette méthode d'analyse pourrait être utilisée pour les bassins versants de lacs. À la connaissance de la conférencière, la méthode pourrait théoriquement fonctionner, cependant, cela n'a jamais été testé auparavant et il faudrait s'assurer de posséder un jeu de données équivalent à celui du Réseau-rivières pour les cours d'eau et de refaire des corrélations entre l'occupation du sol et la qualité de l'eau. Il est possible que la relation soit moins forte que pour les rivières.

## Discussion en groupe :

Isabelle Marcoux souligne qu'il est intéressant d'avoir la méthode en pixel présentée par Dalal dans sa conférence, car cela donne des informations quant à la valeur intrinsèque écologique de la qualité de l'eau. Cependant, il serait adéquat d'ajouter des valeurs davantage reliées aux usages et à ce qui influence l'utilisation d'un cours d'eau, par exemple en utilisant une méthode de pondération des critères qui inclurait certains critères sociaux. Il serait ainsi possible de créer une analyse multi-critères afin de combiner plusieurs indicateurs qui fourniraient un décor plus large que la seule qualité de l'eau. Ce processus permettrait également aux MRC de voir quelles données sont manquantes dans l'optique d'instaurer des initiatives d'acquisition de connaissances.

André Goulet ajoute que ces éléments pourraient faire l'objet d'une autre rencontre, où le lien entre la science et les aspects sociaux serait mis de l'avant en vue d'effectuer une priorisation des milieux humides et hydriques à conserver sur le territoire de chacune des MRC. L'ajout de ces facteurs dans l'équation pourrait s'avérer une bonne avenue afin de considérer d'autres éléments de réponses dans la conservation des milieux humides et hydriques, notamment via les producteurs forestiers ou agricoles. L'aspect monétaire demeure sans conteste l'un des enjeux majeurs dans la restauration ou la compensation des MHH mais il serait possible de faire affaire avec ces joueurs afin que ces actions de restauration ou de compensation soient réalisées dans les bassins versants des milieux détruits.

Vincent Laroche appuie ces points, en soulignant toutefois que le gouvernement possède actuellement des fonds qui peuvent être versés aux MRC dans le but d'effectuer des compensations ou de la restauration. Ces montants, dans le cas de la MRC Les Moulins, sont déjà ventilés, et donc réservés pour certaines actions en évitant ainsi des exodes d'argent d'une MRC à l'autre.